



PLAN MUNICIPAL DE MESURES D'URGENCE

LA MUNICIPALITÉ EST PRÊTE... ET VOUS

*Par Laurent Rheault, OMA
directeur général/secrétaire-trésorier*

Le Québec a quelques sinistres à son crédit. Tout le monde se rappelle le tremblement de terre de 1988, le déluge de 1996, la crise du verglas de 1998 et bien sûr, les pluies diluviennes du 1^e juillet 2002 qui se sont abattues sur notre territoire municipal. Pour mieux faire face à de telles éventualités, plusieurs municipalités du Québec ont maintenant leur « Plan de mesures d'urgence » (PMU).

Le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté, à sa séance publique du 7 décembre 2004, le nouveau « Plan municipal de mesures d'urgence » préparé par la direction générale en collaboration avec le personnel cadre de la municipalité.

En effet, suite au regroupement de l'ex-Ville de Lac-Etchemin avec l'ex-Municipalité de Sainte-Germaine du Lac-Etchemin en novembre 2001, il était rendu nécessaire de procéder à une refonte complète des anciens plans de mesures d'urgence. La nouvelle Municipalité de Lac-Etchemin, issue de ce regroupement, soucieuse de réduire les impacts que pourrait occasionner un sinistre sur ses citoyens, ses ressources humaines et sur son fonctionnement, avait donné mandat à la direction générale de procéder à l'élaboration de ce plan renouvelé.

La planification en sécurité civile vise notamment à éviter qu'un sinistre ne se produise, ou à tout le moins, à tenter d'en diminuer les impacts sur la collectivité. Plus encore, elle favorise le retour à la vie normale après la fin de l'événement. Rappelons que la municipalité est le premier et le principal intervenant en cas de sinistre majeur sur son territoire. Seule une approche préventive permet une préparation adéquate à la mobilisation des ressources pour une intervention efficace et un retour à la normale.

Afin d'arrimer son plan municipal de mesures d'urgence aux industries, entreprises et commerces locaux, le service de sécurité incendie pourrait éventuellement être mandaté pour sensibiliser les partenaires à l'importance de la sécurité civile à l'intérieur des organisations afin d'être toujours en mesure d'intervenir efficacement sur le territoire.

VOICI DONC QUELQUES INFORMATIONS CONCERNANT LE « PLAN MUNICIPAL DE MESURES D'URGENCE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ».

Si la mise en place d'un « Plan de mesures d'urgence » ne peut prévenir les sinistres, il peut en réduire considérablement les effets, pour peu qu'une municipalité et ses citoyens sachent quoi faire en pareilles circonstances.

D'abord, mentionnons que la municipalité est la première responsable de la gestion des interventions lors d'un sinistre. Pour ce faire, elle dispose de ses propres ressources, de celles

des autres organisations avec qui elle a conclu des ententes et du soutien des ressources du gouvernement. Le « Plan municipal de mesures d'urgence » vise essentiellement à assurer la coordination et la gestion efficace de toutes ces ressources et à les concerter avec celles du gouvernement.

Qui s'occupe du plan municipal de mesures d'urgence?

À la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire, figure à la tête de « l'organisation de sécurité civile municipale ». Cette organisation regroupe plusieurs responsables et collaborateurs, chacun ayant des tâches ou un secteur d'intervention bien définis.

Ainsi, messieurs Laurent Rheault, coordonnateur et Dany Fournier, coordonnateur adjoint, sont désignés pour assister le maire dans les tâches de **coordination des secteurs d'intervention suivants** :

Secteur (s) d'intervention	Responsable (s)
Administration	Dany Fournier (DGA)
Information	Jude Émond (directeur des loisirs)
Sécurité des personnes	Sûreté du Québec
Sécurité Incendie	Sylvain Poulin (directeur sécurité incendie)
Aide aux sinistrés	José Poulin (gérant d'aréna)
Services techniques	Yves Marcoux (contremaître aux travaux publics)